



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2020**

Conseil communautaire du 15/09/2020

Ordre du jour :

- 1 - Présentation des décisions prises dans les précédents bureaux
- 2 - **Choix du mode de gestion des crèches communautaires**
- 3 - **Délibérations fiscales : présentation et décisions (GEMAPI, Taxe de Séjour, ...)**
- 4 - Question diverses

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

Délibération n°2020/087 : Approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des crèches communautaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage comme mode de gestion du service public des crèches ;
- **VALIDE** les caractéristiques principales des prestations demandées au délégataire telles que décrites dans le rapport de présentation annexé ;
- **INDIQUE** que le contrat de délégation de service public de type affermage prendra effet au 1er août 2021 et aura une durée comprise entre 6 et 7 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes à engager et à conduire à son terme la procédure de consultation telle que prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la communauté de communes à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/088 : Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal - année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le plan de financement 2020 du Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Départemental du Var à hauteur de 10 000€ ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à service seront inscrits au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier ;

Délibération n°2020/089 : Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour le fonctionnement du RAM intercommunal itinérant - année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le plan de financement 2020 du Relais d'Assistants Maternels ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Départemental du Var de 10 000 € ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à ce service seront inscrits au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier ;

Délibération n°2020/090 : Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour le fonctionnement 2020 de la Maison de Services Au Public communautaire de Rians

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Départemental du Var de 18 000 € pour le fonctionnement de la MSAP de Rians ;
- **INDIQUE** que les charges prévues pour ce service sont inscrites au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier ;

Délibération n°2020/091 : Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour le fonctionnement 2020 de la Maison de Services Au Public communautaire de Barjols

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Départemental du Var de 18 000 € pour le fonctionnement de la MSAP de Barjols ;
- **INDIQUE** que les charges prévues pour ce service sont inscrites au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier ;

Délibération n°2020/092 : Désignation des représentants communautaires au GAL du programme LEADER Grand Verdon

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Mme Arlette RUIZ comme représentant titulaire et M. Cyrille HOURS comme représentant suppléant au sein du Comité de programmation du GAL Leader Grand Verdon ;
- **DESIGNE** Mme Arlette RUIZ et M. Cyrille HOURS comme représentants titulaires et Gérard MARGINANNE et M. Hervé PHILIBERT comme représentants suppléants au sein de l'Assemblée générale de programmation du GAL Leader Grand Verdon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2020/093 : Désignation des représentants communautaires à l'observatoire départemental de l'habitat

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** M. Nicolas BREMOND comme représentant titulaire et M. Laurent MEAUME comme représentant suppléant au sein du Comité de Pilotage de l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2020/094 : Convention d'occupation précaire pour un terrain communautaire

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention précaire à compter du 1er Septembre 2020 pour une durée de 23 mois avec l'entreprise de maçonnerie NOLO Tradition ;
- **INDIQUE** que l'ensemble des éléments financiers relatifs à cette convention précaire sera inscrit au budget annexe Economie de la Communauté de communes ;

Délibération n°2020/095 : Modification de la taxe de séjour communautaire pour le 1^{er} janvier 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le taux de 4% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;
- **ADOpte** les tarifs suivants de la Taxe de Séjour :

- Catégories d'hébergement	- Tarif intercommunal et par personne et nuitée (en €)
- Palaces	- 2,73 €
- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	- 1,82 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	- 1,36 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	- 0,91 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	- 0,68 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	- 0,68 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	- 0,45 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	- 0,20 €

- **INDIQUE** que le tarif total de la taxe de séjour est le suivant :

- Catégories d'hébergement	- Tarif intercommunal par personne et nuitée (en €)	- Part départementale par personne et nuitée (en €)	- Total tarif TDS par personne et nuitée (en €)
- Palaces	- 2,73 €	- 0.27 €	- 3.00 €
- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	- 1,82 €	- 0.18 €	- 2.00 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	- 1,36 €	- 0.14 €	- 1.50 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	- 0,91 €	- 0.09 €	- 1.00 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	- 0,68 €	- 0.07 €	- 0.75 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	- 0,68 €	- 0.07 €	- 0.75 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	- 0,45 €	- 0.05 €	- 0.50 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	- 0,20 €	- 0.02 €	- 0.22 €

- **CHARGE** M. le Président de notifier cette décision aux services Préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques ;

Délibération n°2020/096 : Adhésion au service paye à façon du centre de gestion du Var

Le Conseil, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de conventionner avec le Centre de Gestion du Var auprès de son service de payes à façon pour l'élaboration des fiches de paye des agents communautaires ;
- **INDIQUE** que les dépenses liées à ce service seront budgétées sur le budget primitif 2021 et les suivants ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relative à ce dossier ;

Délibération n°2020/097 : Instauration de la taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- **INSTAURE** une taxe pour les dépenses liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2021 ;
- **ARRETE** le produit de cette taxe à 50 000,00 euros pour l'année 2021.
- **CHARGE** M. le Président de l'exécution de la présente décision ;

Délibération n°2020/098 : Désignation des représentants des professionnels du tourisme et des chambres consulaires au comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants consulaires et les professionnels du secteur du tourisme pour siéger au sein de l'office Intercommunal de Tourisme de la Provence Verte et Verdon, tels que :

-	- TITULAIRES	- SUPPLEANTS
- Chambres consulaires		
- Chambre de Commerce et d'Industrie	- Bernard NOVELLAS	- Christine THOLIN
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat	- Jean-Michel GIOFFREDO	- Séverine PIERLOT
- Chambre d'Agriculture	- Frédéric AMBARD	- Yves JULLIEN

-	- TITULAIRES	- SUPPLEANTS
- Associations / organisations professionnelles du tourisme		
- Fédération des acteurs du tourisme en Provence	- Corinne CIGLIOTTI (La Verdière)	- Armelle de JERPHANION (Pontevès)

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes y afférents.

Délibération n°2020/099 : demande de subvention auprès du conseil départementale du Var – Année 2020

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire

- **VALIDE** le plan de financement proposé pour les travaux pour la réhabilitation d'un local existant d'environ 230 m² en R+1 pour l'accueil des nouveaux services communautaires lié à la dissolution du SMZV ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'aide aux communes 2020 pour la réalisation de cette tranche 2 de travaux à hauteur de 160 000.00 € ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.
- **INDIQUE** que les dépenses correspondantes à cette opération seront inscrites au budget général 2020 et les suivants jusqu'à achèvement de l'opération concernée.